



Contact presse :

Bureau de la Communication
Interministérielle de l'Etat
02.33.80.62.08
communication@orne.pref.gouv.fr

Alençon le 2 décembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aide de trésorerie aux producteurs de lait de vache

Dans le cadre du pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles, le gouvernement a décidé de mettre en place une aide de trésorerie aux producteurs de lait de vache en difficulté répondant à certains critères d'éligibilité prévus par le règlement, notamment ceux qui ont bénéficié du Plan de soutien à l'élevage (FAC bovin et porcin 2015, FAC volet A 2015, FAC volets B et C 2015 et 2016) et qui respectent certains critères techniques.

Cette aide est forfaitaire et est attribuée à chaque exploitation éligible avec application du principe de transparence des GAEC ; un premier versement de 1000€ sera effectué à partir de décembre 2016, puis un deuxième paiement pourra être versé au printemps 2017 en fonction du nombre d'exploitations éligibles et des fonds disponibles.

À partir de la liste des exploitations laitières ayant perçu une aide au Plan de soutien à l'élevage, France AgriMer identifiera les producteurs de lait éligibles et enverra, **au plus tard le 31 décembre 2016**, un courrier à chaque producteur ainsi identifié l'informant de son éligibilité et de la procédure de mise en paiement, en lui donnant la faculté de s'opposer, dans un délai précisé dans le courrier, au versement de l'aide.

Dans ce cas, aucune demande ne doit être déposée par le producteur.

Les producteurs de lait qui n'auront pas reçu de courrier au 31 décembre 2016 pourront déposer une demande d'aide en DDT **à partir de janvier 2017 et jusqu'au 28 février 2017** selon les formulaires qui seront mis en ligne sur ce site.

Pour tout renseignement vous pouvez téléphoner à la Direction Départementale des Territoires de l'Orne au 02 33 32 50 37.

Site internet : www.orne.gouv.fr